

Conservation et utilisation de données personnelles: l'exemple des «dossiers des enfants placés»

En Suisse, au cours du 20^e siècle, des dizaines de milliers d'enfants et d'adolescents ont grandi hors de leur famille, placés dans des familles d'accueil ou des institutions par les autorités, avec ou sans le consentement de leurs parents, parfois aussi à l'initiative de ceux-ci. Ils y ont souvent connu isolement, carence affective, mise au travail au détriment de leur formation scolaire - en particulier à la campagne. Certains ont vécu de graves maltraitances, psychiques, physiques ou sexuelles. Le débat public sur ce thème a notamment été marqué, ces dernières années, par des excuses officielles, l'aboutissement de l'initiative populaire «sur la réparation» et le projet d'une loi fédérale en tant que contre-projet indirect à celle-ci. Dans ce contexte, dans le canton de Vaud, plusieurs centaines de personnes ont demandé l'accès à «leur dossier», cherchant à (mieux) comprendre ce qu'elles avaient vécu. En même temps, des programmes de recherche historique ont été lancés dans une même quête de compréhension, mais au plan collectif.

L'essentiel des recherches individuelles et une part importante des recherches scientifiques se fondent sur les «dossiers» des enfants concernés, par quoi il faut comprendre, en réalité, aussi bien de nombreux types de dossiers personnels (tels que les dossiers des pupilles du Tuteur général) que d'autres documents de toutes natures (dont les procès-verbaux des mesures tutélaires conservés dans les registres des Justices de paix). Les reproductions de certains dossiers ou documents sont présentées dans l'exposition.

Les demandes de recherches individuelles parviennent en principe aux Archives cantonales vaudoises par l'intermédiaire du Centre LAVI du canton de Vaud (Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions), qui reçoit les personnes concernées et prend note de leur témoignage ainsi que des informations utiles à la recherche. La réponse est également transmise par le Centre LAVI, afin de permettre une prise en compte du potentiel impact psychologique des informations retrouvées - par exemple la description d'un milieu familial délétère qui a justifié l'éloignement de l'enfant.

Dans certains cas, les fonds archivés sont le résultat d'un échantillonnage, effectué au terme de 20 ou 30 ans de conservation intégrale par le service concerné et indispensable compte tenu de la masse gigantesque du fonds d'origine (souvent plusieurs centaines de mètres linéaires de dossiers). Ils permettent donc des recherches scientifiques approfondies mais n'assurent pas que les informations relatives à une personne déterminée soient encore disponibles.

C. Gilliéron, Archives cantonales vaudoises, janvier 2016